



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Rhone-Alpes

Question écrite n° 10661

Texte de la question

M Didier Migaud souhaite obtenir de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale les precisions quant a la planification du developpement de la chirurgie cardiaque dans la region Rhone-Alpes et notamment dans l'agglomeration grenobloise. Le rapport parfaitement a jour et documente de l'inspection generale des affaires sociales demande par le ministre charge de la sante, « La Chirurgie cardiaque en France, resultat d'une enquete nationale, juin 1988 », conclut « qu'en Rhone-Alpes, l'ouverture de deux unites supplementaires de chirurgie cardiaque a ete autorisee en 1987 et aucune donnee n'indique qu'il faille accroitre encore le parc ». Depuis cette date, des autorisations ont-elles ete obtenues par un etablissement prive de l'agglomeration grenobloise et, dans l'affirmative, sont-elles toujours valables ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale confirme les conclusions du rapport de l'inspection generale des affaires sociales de juin 1988 concernant le niveau de developpement satisfaisant de la chirurgie cardiaque dans la region Rhone - Alpes, notamment dans l'agglomeration grenobloise. Le centre hospitalier regional de Grenoble repond actuellement aux besoins de cette derniere dans cette discipline chirurgicale. En consequence, aucune autorisation supplementaire n'a ete accordee par mon departement concernant la creation d'un nouveau site de chirurgie cardiaque depuis la parution du decret no 88-460 du 22 mai 1988 qui soumet toute creation nouvelle a autorisation ministerielle prealable.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10661

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1200